

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
VEYRIERES - Commune

Séance du mardi 03 mars 2026

Délibération N° DE_008_2026

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--|----------|------------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 11 | 8 | 8 |
| Date de la convocation : 26/02/2026 | | |
| Pour | Contre | Abstention |
| 8 | 0 | 0 |
| Résultat du vote : adoptée | | |

Le trois mars deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE.

Présents : Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX

Représentés :

Absents et Excusés : Cécile MOMMALIER, Didier CHAMBON, Chantal GAY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Pierre BABUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : TARIF ET DUREE DES CASES DU COLOMBARIUM

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1,

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 11 avril 2025 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le principe de création d'un columbarium.

Considérant que le règlement municipal laisse toute liberté de choix à la famille qui peut, à sa convenance, soit déposer l'urne dans une sépulture ou dans un columbarium.

le maire informe de la nécessité de fixer les tarifs de cet équipement qui est proposé au public.

Le columbarium constitue un espace de 3 cases qui seront proposées aux familles des défunts.

Cette prestation pourrait être proposée sur la base des durées et des tarifs suivants -

A ce jour les concessions sont au tarif de 70€ pour une concession simple et 104€

pour une double pour une durée à perpétuité.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide :

De fixer ainsi qu'il suit les tarifs des cases au columbarium, à compter du 3 mars 2026, à savoir :

- les cases du columbarium sont proposées pour une durée de trente ans, renouvelable au tarif de 110€ la case.

Dit :

Que les recettes correspondantes soient imputées sur le budget général de la collectivité de Veyrières et autorise le maire à exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Catherine MAISONNEUVE
Président de séance




Madame Marie-Pierre BABUT
Secrétaire de séance


